

PROCES VERBAL

SEANCE DU 30/09/2025

Etaient présents : Mmes, MM. CHATRE Philippe, CHABRY Julien, BILLIEMAZ Gérard, CHAUX Delphine, SERVAJEAN Yolande, CAPITAN Pascal, PERSIGNY André, CHARRIER Jérôme, CAPITAN J.Paul,

Etaient absents excusés : MM CHAUMENTIN Gilles, TRONCY Georges, LAMURE Sandra, BESLIER M.Christine

Secrétaire de séance : Mme SERVAJEAN Yolande

Le Quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la précédente réunion,
- Mise en place mutuelle au 1/01/2026 - participation commune -
- Renouvellement contrat CDG pour la prévoyance des agents au 1/01/2026
- avis enquête Ets CHIAVERINA
- vote fournitures scolaires et sorties
- travaux boulangerie, loyer
- mise en place casier VINTED
- Questions diverses

Monsieur le Maire accueille et remercie les membres présents et en particulier l'équipe de bénévoles de SPORT NATURE lors de la Backyard, avec la relève de 3 jeunes cordelloises à la salle des fêtes qui ont assuré le ravitaillement jusque tard dans la nuit.. Félicitations aux 2 vainqueurs masculins Julien LEFRANC et Loïc VERGNIAUD qui ont battu leur record en faisant 32 tours et à Sarah THIOLLET qui a battu le record féminin en faisant 18 tours. Bravo également à nos Cordellois : Sandrine 10 tours, Josué 14 tours et Florent 15 tours.

Un grand merci également aux pompiers de Cordelle pour leur intervention en urgence à cause d'invasion de frelons sur le parcours. Grand bravo également aux enfants de Cordelle qui ont participé à la course du samedi matin à 11 h.

Le PV de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité. L'ordre du jour est alors abordé :

Contrat prévoyance du CDG 42 : Il arrive à échéance au 31/12/2025 avec la MNT et la Commune va rejoindre le contrat groupe du CDG avec Relyens à compter du 1^{er} janvier 2026.

Contrat Santé du CDG 42 : Le maire rappelle qu'au 1^{er} janvier 2026 les collectivités ont l'obligation de présenter un contrat pour le risque santé (mutuelle) à tous les agents. Les agents sont libres d'y adhérer ou non. S'ils y adhèrent la Commune a l'obligation de prendre en charge au minimum 15 €/agent. La convention sera signée avec le CDG 42 ce qui leur permettra d'envoyer au personnel le tableau des conditions de prise en charge.

Le CDG 42 a l'issue de sa consultation auprès de différents partenaires a retenu la MNT pour le contrat Santé.

J.P CAPITAN pense que la commune peut faire la démarche elle-même auprès des partenaires car la COPLER l'a fait et a pu retenir GROUPAMA qui leur a fait de meilleures conditions. Les délais semblent un peu courts pour que chaque agent ait le temps avant la fin de l'année de faire la résiliation auprès de sa mutuelle s'il est intéressé.

Renouvellement de la carrière CHIAVERINA à Commelle Vernay la commune émet un avis favorable pour la poursuite de l'activité. Cordelle étant dans le rayon des 3 km c'est à ce titre qu'elle doit donner son avis.

Fournitures scolaires : Comme chaque année il y a lieu d'attribuer l'aide à l'école pour les fournitures scolaires et sorties éducatives. Le conseil maintient l'aide comme l'an passé où elle avait été augmentée. L'effectif cette année est de 97 élèves.

Changement de l'éclairage et des poteaux au terrain de foot : c'est l'entreprise FAUCHE qui est retenue ayant un tarif moins élevé que le SIEL avec déduction déduite. Le devis est de H.T de 38 415.94 € soit TTC 46.099,13 €.

Le Maire informe qu'il a signé l'acquisition de la maison DUPIN la veille et qu'il a un rendez-vous téléphonique le 20 octobre avec une personne de BUNTI BIMBY dans le cadre d'une action portée par la COPLER, gracieusement pour tous les propriétaires qui souhaitent rénover et transformer leur logement. C'est une aide pour modéliser en 3D tous les projets d'habitat.

Le Maire laisse la parole à JP CAPITAN pour la question du transfert de la compétence assainissement à la COPLER. Il fait un rappel de l'historique : c'est l'Europe qui a imposé une législation sur la qualité des eaux rejetées la France ayant du retard dans ce domaine. Il y a eu la loi pour le transfert des compétences aux Intercommunalités, les délais ont été prolongés dans un premier temps puis maintenant il n'y a plus d'obligation de transfert. Mr CAPITAN explique l'intérêt pour les communes d'accepter le transfert de compétence afin de pouvoir dans l'avenir répondre à toutes les exigences imposées par l'Etat notamment sur l'état des stations d'épuration qui, si elles ne répondent plus aux normes bloqueront les communes pour leur urbanisme et vu le coût de remise en état des stations, les communes seules ne pourront pas assumer. Si le transfert à la COPLER est voté il y aura 2 solutions : déléguer à la Roannaise de l'eau l'application de cette compétence ou mettre en place une délégation de service. Le coût et le service ne seront pas les mêmes. Le Président de la Copler souhaiterait que la Roannaise de l'eau assume cette compétence.

Le maire fait un point sur les travaux de la boulangerie. Romain qui remplace Sébastien s'occupe des placo et de la peinture. Le maire souhaiterait pour aider au démarrage de l'activité baisser le loyer pendant 3 mois. Il sera donc de 700 € les 3 premiers mois et ensuite reprendra le prix du départ de 900 € (matériel compris).

La séance est levée à 20 h 30